

RCR52	Sols réhabilités utilisés comme espaces verts ou pour le logement social, des activités économiques ou d'autres usages
--------------	---

Objectif Spécifique	OS2.7 Améliorer la protection et la préservation de la nature et la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution			
Type d'action	1 Terrains contaminés pôles de développement			
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%; text-align: right;"><i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)</i></td> <td style="width: 40%; text-align: right;"><i>Valeur cible programme 2029</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">4.394.352,03</td> <td style="text-align: right;">3,42</td> </tr> </table>	<i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)</i>	<i>Valeur cible programme 2029</i>	4.394.352,03
<i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)</i>	<i>Valeur cible programme 2029</i>			
4.394.352,03	3,42			
Type d'indicateur	Résultat			
Unité de mesure	Hectares			
Est un sous-indicateur	s.o.			
Interdépendance avec un autre indicateur	s.o.			
Définition	<p>Surface des terrains réhabilités dans les zones contaminées qui sont soutenus par le projet et pour lesquels la réhabilitation est complétée par un plan d'action adopté pour réaménager et réutiliser le site (<i>par exemple pour des espaces verts ou activités pour la collectivité</i>).</p>			
Méthode de calcul	<p><u>Objectif 2029</u>: sols réhabilités utilisés comme espaces verts ou activités pour la collectivité au 31/12/2029</p> <p><u>Calcul des réalisations</u>: comptabilisation du nombre d'hectare de terrains réhabilités. La comptabilisation est à réaliser au moins un an après la fin des travaux de réhabilitation, et au plus tard au 31/12/2029</p>			
Points d'attention	- <u>Temporalité de mesure des résultats</u> : au moins un an après la fin des travaux de réhabilitation			
Justification des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'études déterminant le type de pollution - Déclaration de conformité IBGE - Matrice cadastrale - Plan d'action adopté par les opérateurs responsables pour le réaménagement ou réutilisation du site 			
Source de collecte de données	Porteurs de projets			
Fréquence de collecte de données	Au moins un an après la fin des travaux de réhabilitation dans le rapport semestriel ou au plus tard dans le rapport semestriel			